Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220411-B_20220404_19-AR

Département du Var | République Française | Arrondissement de Draguignan

# ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

| Nombre de Conseillers | Séance du : | Date de publication : |
|---|---|---|
| En exercice : 18<br>Présents : 15 | 4 avril 2022 | 11 avril 2022 |

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à neuf heures, le Bureau communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 29 mars 2022 s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

**PRESENTS :**

MASQUELIER Frédéric - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - SOLER Annie - HUMBERT Cédrick - LOMBARD Danièle.

**REPRESENTES :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : RACHLINE David donne procuration à MASQUELIER Frédéric - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise donne procuration à ISEPPI Stéphane

**NON REPRESENTE ET EXCUSE :** REGGIANI Jean-Paul

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. DECARD.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

*

**ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
**AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES DU FRONT DE MER DE SAINT-RAPHAEL :**
**TRANCHE 1 DE L'OPERATION DE REAMENAGEMENT**
**DU FRONT DE MER DE FREJUS ET SAINT-RAPHAEL**

**ADOPTION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

*

**- N° 19 –**

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220411-B_20220404_19-AR

M. MASQUELIER, Président, expose :

Par délibération n°35 du 25 mars 2021, le Conseil communautaire a précisé la notion d'intérêt communautaire, sur le territoire, des opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.

Il a reconnu l'intérêt communautaire de l'opération de réaménagement du Front de mer de Fréjus-Plage et de Saint-Raphaël, en ce qu'elle renforcera l'attractivité touristique et économique du territoire de la Communauté d'agglomération, dans le cadre d'une opération ayant un impact direct et indirect sur une grande partie du territoire.

L'objectif est notamment de procéder à une requalification ambitieuse des espaces publics.
Sur le plan environnemental, l'objectif est la plantation de nombreux arbres. En effet, le front de mer nécessite le développement de secteurs ombragés par le renforcement de la végétalisation pour lutter contre l'ilot de chaleur du centre-ville et offrir un rafraîchissement naturel tout en améliorant la qualité de l'air. L'utilisation de voiles ombrantes sera prévue en complément. L'éclairage sera également remplacé par un éclairage plus économe en énergie et produisant moins de pollution lumineuse.

Dans un premier temps, ces aménagements concerneront, à Saint-Raphaël, les abords du casino de jeux et la galerie.

Le coût prévisionnel de cette tranche de travaux est estimé à 1 411 446 € HT, dont 122 480€ de plantation et arrosage, et 1 288 966€ de travaux et équipements.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pour la partie travaux et équipement éligible à l'aide de l'Etat :

| | | |
|---|---|---|
| Etat - DSIL 2022 | 257 793,20 € | 20 % |
| Estérel Côte d'Azur Agglomération | 1 031 172,80 € | 80 % |
| Investissement Total HT : | 1 288 966 € | 100% |

A la suite de cet exposé,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2334-42, fixant les priorités de la DSIL en cohérence avec le grand plan d'investissement (GPI),

**VU** l'arrêté préfectoral n°139/2021-BCLI portant modifications statutaires d'Estérel Côte d'Azur Agglomération,

**VU** la délibération n°35 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 approuvant la définition de l'intérêt communautaire des opérations d'aménagement,

**VU** la délibération n°72 du Conseil communautaire en date du 15 juin 2021 relative au projet de réaménagement du front de mer et approuvant l'adhésion à un groupement de commande,

**VU** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2027 entre l'Etat et Estérel Côte d'Azur Agglomération,

**VU** l'avis de la Commission des assemblées,

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220411-B_20220404_19-AR

**CONSIDERANT** que l'opération s'inscrit dans le cadre de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire » inscrite à l'article 5-2 des statuts d'Estérel Côte d'Azur Agglomération,

**CONSIDERANT** que cette opération répond aux critères d'éligibilité de la DSIL 2022,

le Bureau communautaire est invité à :

**ABROGER** la délibération N°151 du Bureau communautaire en date du 13 décembre 2021 relative à l'adoption du projet d'aménagements écologiques du front de mer de Saint-Raphaël : tranche 1 du projet de réhabilitation du front de mer de Fréjus et Saint-Raphaël et de son plan de financement

**ADOPTER** le projet d'aménagements écologiques pour l'aménagement du Front de mer de Saint-Raphaël au niveau des abords du casino de jeux et de la galerie, tel que défini ci-avant,

**ADOPTER** le plan de financement prévisionnel de l'opération,

**ACCEPTER** les conditions spécifiques aux dispositifs d'aides de l'Etat et des partenaires engagés,

**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche, à signer tout acte et tout document tendant à rendre effective cette délibération,

**DIRE** que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits aux budgets 2022 et suivants en section d'investissement.

**LE BUREAU,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de **M. MASQUELIER, Président,**
**ET A SA DEMANDE,**
**APRES** en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

---

**FAIT** et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président**

Signé électroniquement par : Frédéric MASQUELIER
Date de signature : 11/04/2022
Qualité : Président d'Estérel Côte d'Azur

**Frédéric MASQUELIER**